



PREFET DU RHONE

Direction départementale  
de la protection des populations

Service protection de l'environnement  
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par : Christian BOLLE

☎ : 04 72 61 37 86

ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION  
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE  
OU DE COURTAGE DE DECHETS**

-=-=-=-

Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est,  
Préfet de la Région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-7 et L. 541-8 et R. 541-49 à R. 541-61 ;

VU le récépissé n° 128 délivré le 4 avril 2011 ;

**RENOUVELLE** à la société RHONE ENVIRONNEMENT

dont le siège social se situe, 99 Route de Brignais – Départementale 342 – 69230 SAINT-GENIS-LAVAL ;

RÉCÉPISSÉ de sa déclaration en date du 24 février 2016, relative à son activité de *négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux* ;

**RÉCÉPISSÉ n° 128** délivré à LYON le 26 février 2016.

La validité de ce récépissé est *de 5 ans*.

Pour la directrice départementale,

**La** Chef de Service  
**Catherine FISCHER**